

Groupe de travail « Précarité des doctorants »
Relevé de conclusion réunion du 20 juin 2017

En ce qui concerne le paiement des vacances :

1. Rajouter une case « doctorant » dans le référencement des demandes de vacances (permet le suivi et repérage des doctorants)
2. Engagement de l'établissement à accélérer le paiement des vacances dans un délai de deux mois, sous réserve de la complétude des dossiers transmis à la DRH et compte-tenu des délais inhérent à la paie à façon. Ceci nécessite une note par le Président/DGS auprès des composantes visant :
 - a. Une rationalisation des services à effectuer par les doctorants vacataires
 - b. Une prise de conscience des gestionnaires et enseignants responsables des vacataires de nécessité de validation du service fait dans des délais contraints. Pour ce faire, un point de vigilance particulier sera inclus dans les formations métiers / outils des gestionnaires et dans la circulaire de gestion des vacances d'enseignement émise par la DRH à la prochaine rentrée.

En ce qui concerne l'exonération des frais d'inscription des doctorants :

1. La mise en place de critères spécifiques aux doctorants au sein de la Commission d'exonération de l'établissement (une réunion Commission d'exonération/doctorants aura lieu dans ce sens)
2. La présence d'un élu doctorant et d'un élu étudiant au sein de la Commission d'exonération
3. Une communication auprès des écoles doctorales quant à l'existence de la commission d'exonération
4. Une indication dans les dossiers d'inscription des doctorants de l'existence de la commission d'exonération et une liste de critères

Ces différents éléments seront présentés lors du Congrès comme point d'information

Le groupe de travail sera à nouveau réunion au printemps 2018 pour un bilan d'étape.

Catherine Florentz